EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE JEUDI 27 MARS 2025

ANNULE ET REMPLACE

DATE DE CONVOCATION
14-03-2025

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION
14-03-2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	:	29
PRÉSENTS	:	19
VOTANTS	:	20

N° DE LA DÉLIBÉRATION
2025-27-03 - **N°02**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Gérard PENDARIES, Stéphanie MARINHO, Alain TROUFLEAU, Camille CAVALIER, Julien ANTUNES, Sophie MAHE, Karine PENDARIES, Pierre COURCELLE, Béatrice MORCRETTE, Tony LARGEAU, Adrien GAUCHARD, Françoise FOURNIER, Laurent MORCRETTE, Céline PEURICHARD, Olivier ARLES, Sabine BOULOGNE, William SCHNEIDER, Michel CHAPUT

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
Mme PIN	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme JAMBU	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme MOTTEAU	donne pouvoir à	Mme PENDARIES
Mme CARTAU-OURY	donne pouvoir à	M. DELIERE

Absents non représentés :
Laurent VIALANEIX, Nicolas PICAULT, Sébastien DIAZ, Sandrine FABRE, Arnaud DELIERE.

Secrétaire de séance : Béatrice MORCRETTE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Sur proposition de Monsieur Pierre COURCELLE,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions ;

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

VU la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » également jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 et suivants et L.2121-14, relatifs au vote du Compte administratif et L.2121-31 au terme duquel le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire, entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif 2024 ;

VU l'avis de la Commission « Finances » réunie le 10 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du Compte de gestion du Trésorier Principal et compte tenu que le vote du Compte Administratif doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COURCELLE sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024 ;

Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle au moment du vote et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Gérard PENDARIES
Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2024 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Principal, relative aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (en euros) :

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice	6 535 108.79 €
Dépenses de l'exercice	6 373 512.11 €
Résultat de l'exercice	161 596.68 €
Résultat des exercices antérieurs (R002)	755 368.21 €
SOLDE D'EXECUTION	**916 964.89 €**

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice	2 526 072.65 €
Dépenses de l'exercice	1 979 755.23 €
Résultat de l'exercice	546 317.42 €
Résultat des exercices antérieurs (R001)	764 081.75 €
SOLDE D'EXECUTION	**1 310 399.17 €**
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE	**2 227 364.06 €**

Restes à réaliser en investissement

Dépenses 2024	867 158.70 €
Recettes 2024	804 427.00 €
Total des restes à réaliser 2024	- 62 731.70 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par *23 voix POUR (soit à l'unanimité des personnes présentes ou représentées),*

VOTE le Compte administratif 2024 présenté.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 27 mars 2025

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

MAIRIE DE SAINTRY-sur-SEINE - 91250 ESSONNE -